les amis de l'étang-la-ville

comité de défense et de protection Stagnovillois

1960 2008

101e Numéro Spécial

48e ANNÉE

JANVIER 2008

www.amis-letanglaville.org

COUP DE CHAPEAU . NOS COMMER ANTS

Ils illustrent parfaitement la vision que nous, Les Amis de L'Etang, avons de notre commune :
- la tradition et la modernité - regardez les nouvelles installations et les devantures récentes.

Qu'un franc succès réponde à leurs initiatives !

Nous voulons tous un village vivant ? Alors participons à cette vie, ne pensons pas que ce sont "les autres" qui vont faire vivre les commerçants ou que ceux-ci peuvent vivre de l'air du temps .....
C'est à chacun de nous **"d'avoir le réflexe L'Etang" =**

Ce que j'achète ailleurs, ne pourrais-je le trouver à L'Etang ?

Si nous souhaitons saluer d'un coup de chapeau nos commerçants, nous souhaitons aussi pouvoir saluer du même coup de chapeau tous les stagnovillois animés du "réflexe L'Etang".

ÉDITORIAL

A l'occasion de la publication du numéro 100, nous avions commencé à vous raconter la vie de presque 50 ans d'existence de notre comité, depuis sa création en 1960 en nous arrêtant en 1977. Nous reprenons aujourd'hui le récit de nos activités en suivant les péripéties des récentes élections municipales, sans oublier la suite de l'opéra bouffe "Grande ceinture", pour terminer avec les événements du XXI ème siècle.

MARS 2008

Un rendez-vous important pour notre commune.

Ce sera le mois de l'élection d'une nouvelle équipe municipale qui sera responsable des affaires de la commune pendant les six prochaines années. Les récits repris dans ce numéro font bien ressortir les positions et l'action du comité dans les périodes passées, ainsi que nos relations avec les diverses municipalités :

- **La période difficile** au moment des projets d'abandon et de destruction du château.
- la constitution de listes pour les élections de 1977, 1983 et 1989 en suivant l'idée "***qu'en étant présents aux affaires, il est possible d'obtenir davantage pour la défense du site".*** D'abord succès relatif mais sans élu, puis avec deux élus en 1983 et 1989.
- Ces 2 élus s'étant bien intégrés et ayant participé par leur travail et leur compétence aux travaux communaux, la logique a conduit tout naturellement en 1995 à **un accord formel avec le maire sortant** pour la désignation de représentants du comité intégrés dans sa liste, à partir **d'une vision commune des grands axes de gestion de la commune pour l'urbanisme et l'environnement.**

C'est ainsi que quatre de nos administrateurs, Philippe Allais, Philippe Bastien, Claude Dremaux et Anne-Marie Gadonneix ont été élus, et ont excercé des responsabilités importantes : deux maires-adjoints et deux conseillers détenteurs de délégation. Le constat ayant été jugé positif par les deux parties, cet accord a été reconduit en 2001 avec cinq élus et des responsabilités renforcées : les quatre élus précédents plus Laurence Laffon, architecte paysagiste, qui nous a quittés deux ans plus tard nous privant de ses idées originales. Philippe Allais a malheureusement disparu pendant ce mandat, ses compétences et sa modestie nous faisaient honneur.

Aujourd'hui, en 2008, le constat est tout aussi positif, avec cette différence importante que **l'apport d'idées et de propositions est devenu pour le comité une façon naturelle et positive de travailler**, ce qui n'a pas empêché dans certains cas une critique constructive. C'est dans cet esprit que nous avons proposé d'une façon plus ouverte que précédemment au maire sortant, Jean-Yves Bouhourd, *la participation de plusieurs représentants du comité à sa liste, de façon à poursuivre en commun des objectifs de protection de notre cadre de vie.*

L'enquête publique du PLU

Mais nous ne devons pas oublier notre préoccupation immédiate liée au PLU et à l'enquête publique qui va s'ouvrir. Pour cela nous avons cherché dans ce bulletin à répondre aux questions que vous vous posez (et que vous nous avez posées) avant d'aller participer à cette enquête. **L'essentiel nous paraît être que le projet de PLU fait bien l'équilibre entre ce que nous souhaitons pour la commune et les pressions extérieures, et qu'il ne serait pas raisonnable d'être plus exigeant en protection.**

Ce plan est de nature à répondre à l'attente de la population stagnovilloise, malgré quelques frustrations, et il permet à la commune de se projeter raisonnablement dans l'avenir.

Enfin nous profitons de ce début d'année pour vous présenter nos meilleurs voeux pour que l'année 2008 vous apporte beaucoup de joies familiales et de réussites personnelles.

Les Administrateurs

SOMMAIRE

1ère partie

Editorial page 2
L'histoire du comité depuis les élections de 1983 jusqu'à nos jours en pages 3 à 7

2ème partie

Les Amis de L'Etang en 2007
Le plan d'urbanisme (PLU) en pages 9 &10
Le salon de peinture pages 11 & 12

Ce bulletin a été préparé par: Louis Chauvin, Pierre Domin, Claude Dremaux, Marielle Papeil-Lalande, Jean Péchinot, Chantal Righenzi, Janine Thoma.
Comité de Défense et de Protection Stagnovillois
BP 23 - 78620 L'ETANG-LA-VILLE
Tél.: 01 39 58 84 58
E-mail:comite@amisletanglaville.org
Maquette et mise en pages:
INFOGRAPHIE J.TOUTAIN
Tél: 01 39 58 34 51
Impression - M.J.M.M. - 01 39 58 73 04

Nous avons vu que, pour rechercher une plus grande efficacité, le comité avait proposé à ses adhérents de présenter sa propre liste aux élections de 1977. Un questionnaire leur avait été adressé dont les réponses ont été sans ambiguité. Les résultats ont été excellents avec 32% des voix, mais étant donné le système électoral uninominal de l'époque **nous n'avons pas eu d'élu.**

L'essai a été renouvelé en 1983 avec un scrutin uninomimal complété par une majoration proportionnelle, assurant à la fois une majorité et la participation des minorités. Le procès verbal de l'assemblée générale du 27 mai 1983 rapporte :

" Malgré la politisation de cette consultation, ayant entrainé pour notre liste un score nettement inférieur à celui de 1977, ***nous obtenons avec 1/6ème des suffrages, deux élus : Robert Perrin et Claude Dremaux.*** *En conclusion le président déclare que grâce à ces deux élus, nous pourrons à l'avenir oeuvrer plus efficacement pour défendre les intérêts qui sont ceux de notre bien commun."*

Dans cette même assemblée, à la demande de plusieurs participants, nos deux élus exposent *"qu'ils ont été bien accueillis au sein du nouveau conseil, et qu'ils se sont inscrits dans différentes commissions de travail. Seul l'avenir leur permettra de se rendre compte s'ils peuvent participer à part entière à l'élaboration des projets communaux et à la gestion. En tout état de cause, ils sont décidés à se montrer constructifs et à utiliser complétement leurs prérogatives."*

Cette législature bien commencée allait être le témoin de **deux événements importants :**

- L'inauguration de la fontaine Saint-Pierre ramenée par les soins du comité, depuis le parc du château où elle était menacée de disparition, à son emplacement actuel au fond de l'ancien abreuvoir de la rue Fonton.

- La crise de l'Auberderie II qui allait secouer la commune durant toute l'année 86 avec un projet important de construction de bureaux.

LA CRISE DE L'AUBERDERIE II

En février 1986 le comité découvre le projet d'un groupe financier qui envisage la construction dans cette zone de 25.000 M² de bureaux, ce qui supposait une modification du POS.

Ce projet comportait donc 2 aspects d'égale importance : des ressources communales nouvelles et la défense de notre cadre de vie. Le premier ne devait pas occulter le second, c'est pourquoi le comité, reconnu en matière d'urbanisme, a décidé de militer contre cette opération.

Nous rappelons que le Comité de Défense et de Protection Stagnovillois, par arrêté préfectoral en date du 30 mars 1978, et conformément à la loi n° 76629 relative aux associations exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, a été reconnue comme "Association représentative en matière de législation sur l'Urbanisme" selon les articles L 121-8 et L 1601 du code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal, lors d'une séance dramatique, a adopté le vendredi 13 juin 1986 par 24 voix sur 27, nos deux représentants ayant voté contre, le principe de *"Créer des zones d'activité permettant le développement des conditions économiques et sociales de la commune."* Cette révision partielle conduisait notamment dans l'immédiat à :

- créer à l'Auberderie II des bureaux, avec possibilité de logements de fonction et services;

- affecter les réserves foncières des Brosses à une zone d'artisanat et de dépots.

Lors de ce conseil municipal du 13 juin 1986, jamais l'ancienne salle du conseil n'avait accueilli tant de stagnovillois :*"il y en avait à l'intérieur presque jusqu'au plafond, et à l'extérieur derrière toutes les fenêtres ouvertes."*

En définitive, devant la détermination de la population, le projet fut abandonné et l'Auberderie II est aujourd'hui une propriété privée classée dans le PLU "zone naturelle protégée", donc inconstructible.

Cette histoire montre une fois de plus le rôle important joué par le Comité de Défense et de Protection Stagnovillois.

INAUGURATION DE LA FONTAINE ST PIERRE

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs,
Plus de 600 ans d'histoire nous séparent de cette Fontaine St Pierre que nous inaugurons aujourd'hui.

Elle se dresse maintenant au centre de notre village après avoir quitté le vieux parc du château de l'Etang-la-Ville, où elle a bien failli disparaître à jamais.

Que pourrait-elle nous conter à partir de ce millésime de1372, si ce n'est qu'elle fut au cœur de la guerre de "Cent ans" et que les MONTAIGU furent Seigneurs de l ' Etang - là - Ville à cette époque.

Une période de notre histoire bien funeste à la France, mais qui le fut aussi pour le Seigneur de l'Etang: Jean de MONTAIGU, surintendant des finances du roi CHARLES VI et objet de ses faveurs, ce qui excita la haine du duc de Bourgogne et du roi de Navarre qui jurèrent sa perte.

Un jugement inique le fit condamner à avoir la tête tranchée aux Halles de Paris le 17 Octobre 1409. Son fils Charles obtint la réhabilitation de la mémoire de son père en 1412.

Voilà ce que peut nous conter la Fontaine St Pierre aux armes des MONTAIGU et au millésime de 1372.

Mais il y a d'autres souvenirs du passé dans notre vieux village: le "dolmen du Cher Arpent" à quelques pas de nous, la "Haute Pierre" monument druidique, hélas disparu, mais dont le chemin y menant porte encore le même nom, Chapelle et Prieuré de Chevaudau desservis par les moines de St Germain des Prés de temps immémoriaux et dont une croix marque encore l'emplacement. Joyenval, Montjoye, Retz... Notre magnifique forêt chargée d'histoire et de légende qui nous enserre de ses frondaisons séculaires, et où notre village y est blotti comme "une perle dans son écrin".

Non ! tout cela ne doit pas disparaître !

Monsieur le Maire, nous vous remettons ce monument du passé dont vous acceptez le don ainsi que les Membres de votre Conseil Municipal.

Vous avez participé avec eux de tout coeur à cette rénovation; soyez en remercié pour le présent et pour l'avenir.

Notre reconnaissance va à tous ceux qui ont œuvré pour la résurrection de cette fontaine et qui y ont apporté leur travail, leur peine, leur capacité, leur art, à ceux qui ont conçu les plans et dirigé les travaux, à celui qui nous a offert la possibilité d'un plus large environnement.

A tous notre Comité adresse un très profond merci.

Notre devoir est de conserver ces biens que les siècles nous ont légués, de les transmettre aux générations futures, de garder à ce village son charme, sa beauté, d'y entretenir son histoire afin que dans les temps à venir l'on y soit toujours heureux du bonheur d'y vivre,

Claude FERRARI

LA SÉRÉNITÉ RETROUVÉE
ÉDITORIAL DE DÉCEMBRE 1986

Pour le Comité de Défense et de Protection Stagnovillois, 1'année 1986 débuta sous de sereines auspices. Le climat de confiance avec la Municipalité, sorti renforcé des cérémonies de notre 25ème anniversaire et de 1'inauguration de la Fontaine Saint-Pierre, était bien établi; nos deux élus assuraient notre présence au sein du Conseil Municipal, participant pleinement à ses activités, mais sans jamais se départir de leur rôle d'opposants constructifs.

Se réalisait ainsi ce que nous appelions de nos voeux dans l'éditorial de notre Bulletin d'Octobre 1983, où nous tirions la leçon des élections municipales.

Tout était peut-être trop calme : la vigilance, dont nous vous avions assurés dans ce même bulletin qu'elle ne faillirait pas, n'était-elle pas devenue tacite coopération ? Nous sommes sûrs que certains d'entre vous ont pu se poser la question.

Eh bien, les événements liés à 1'affaire de 1'Auberderie II devaient brutalement secouer cette belle sérénité.

Alertés, puis régulièrement informés par le Comité de Défense, de nombreux Stagnovilloises et Stagnovillois firent preuve de tant de détermination à démontrer l'énormité du projet que la Municipalité dut finalement y renoncer.

L'année 1986 s'achève la sérénité retrouvée. Les vœux pour 1987 que nous adressons à tous les Stagnovilloises et Stagnovillois, sont de continuer à vivre heureux et en bonne santé dans ce petit village que nous aimons tant.

Plusieurs évènements importants ont marqué l'année 1988 :

- Nous avons été attristés par **le décès de notre président Claude Ferrari** qui avait pris en charge notre association au moment du passage des "Amis de L'Etang-la-Ville" au "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois", et s'était révélé un farouche défenseur de notre environnement. Claude était le fils de René Ferrrari qui avait été élu maire en remplacement de Monsieur Pellerin de la Touche à la fin de la première guerre mondiale.

- Un autre décès a endeuillé la commune cette même année, **celui de Gérard Balency-Béarn**, maire-adjoint à l'urbanisme. En reconnaissance de ses mérites, la municipalité a donné son nom à la salle du conseil.

- Nos deux élus, Robert Perrin et Claude Dremaux, ***"font état de conversations que le comité a engagées avec le maire, à sa demande, depuis plusieurs mois, au sujet d'une liste commune avec la majorité actuelle du conseil municipal"*** pour les élections de 1989.

Les compte-rendus précisent *"que les grands axes de gestion de la commune voulus par le comité, notamment la préservation de l'environnement à tous les niveaux, semblent être acceptés et soutenus par tous."*

- Mais c'est un vote inattendu qui allait cloturer l'année 88 :

- le conseil municipal dans sa réunion du 15 décembre votait la décision d'autoriser, sur toute la surface résidentielle de la commune, la transformation de la totalité de la surface d'habitation en surface à usage professionnel. Elle traduisait la volonté de rechercher à tout prix de nouvelles ressources par la taxe professionnelle, en prenant aveuglèment le risque de dénaturer complètement le village.

Seuls, nos deux représentants s'étaient farouchement opposés à cette décision, avec la conviction que beaucoup de stagnovillois avaient le souhait profond d'éviter les erreurs commises dans beaucoup de communes avoisinantes.

MARS 1989

Cette dernière décision allait provoquer la rupture des négociations, d'autant plus que la majorité du conseil municipal allait éclater, avec comme conséquence la présence de deux listes concurrentes aux élections de mars 1989 !

Etant donné cette situation, le comité a présenté sa propre liste au premier tour, elle a été menée par le secrétaire de l'association, Claude Dremaux. le président étant Robert Perrin. Malgré une alliance à vocation majoritaire entre les deux tours, le comité n'a à nouveau que .....deux élus! Mais il est bien déterminé à continuer son action, tant dans la commune qu'au sein du conseil.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - COMMUNE DE L'ÉTANG LA VILLE - ÉLECTIONS DU 12 MARS 1989

LISTE

L'ÉTANG NOTRE VILLAGE

LISTE PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ DE DÉFENSE ET DE PROTECTION STAGNOVILLOIS

LA TRANSPARENCE...

Ce n'était que partie remise et en avril 1995, l'assemblée générale avait décidé à une très large majorité, de faire participer le comité à la liste présentée par le maire sortant, Jean-Yves Bouhourd, qui allait recueillir près de 70 % des suffrages exprimés le 11 juin 1995.

Quatre membres du conseil d'administration du comité sont donc désormais conseillers municipaux : Madame Anne-Marie Gadonneix, Messieurs Philippe Allais, Philippe Bastien et Claude Dremaux.

"Nous avons toutes raisons de penser qu'ils pourront réaliser un travail efficace dans le cadre de l'organisation, en cours de mise en place, de la nouvelle munici-

GRANDE CEINTURE ACTE II

Nous avons vu que devant la situation du parking de la gare de Saint- Nom-la Bretêche, un projet vit logiquement le jour et rencontra un large assentiment : la prolongation de la ligne de St Lazare jusqu'à Noisy le Roi par la grande ceinture, en reportant ce parking en plein champ au delà de la forêt de Marly.

Tout alla bien jusqu'au moment où le maire de Saint-Germain demanda la même possibilité pour désenclaver le Bel-Air et St Germain-Ouest via Mareil-Marly. Les grands esprits de la SNCF se réveillèrent alors avec un superbe projet que l'on a pu voir sur un grand panneau cour du Havre à St Lazare : EOLE.

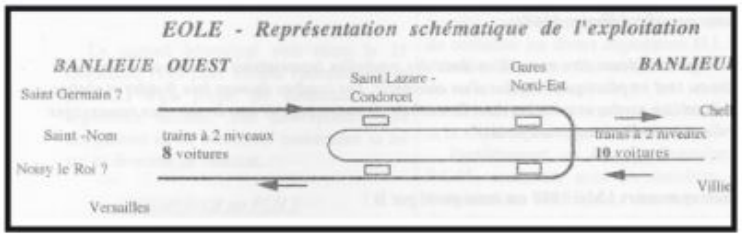

LE PROJET "EOLE"

C'était un projet de liaison "voyageurs" de l'est parisien à Saint-Nom et Saint-Germain, avec en arrière plan la reprise de trafic de voyageurs et de fret sur la grande ceinture. De plus le contrat de plan Etat-Région 1994-1998 prévoyait une tangentielle Ouest-Sud (Achères- Massy) permettant de réaliser progressivement la desserte en transport en commun entre les principaux pôles de grande couronne que constituent Cergy, Saint-Germain, Versailles et Massy.

Un décret d'utilité publique pour les travaux de réouverture partielle de la grande ceinture au service voyageurs fut signé par le premier ministre (excusez du peu) le 29 décembre 1993. Il était valable 5 ans.

Ces projets, pour éviter les cisaillements de circulation, entraînaient la construction d'importants ouvrages d'art, appelés "saut de mouton", devant occasionner des nuisances considérables sur le territoire de notre commune. Le fond de notre vallon aurait été défiguré par cet énorme nœud ferroviaire provoquant des nuisances très graves, tant pour le village de l'Etang la Ville que pour la forêt de Marly.

Tout L'Etang-la-Ville se souleva comme un seul homme, associations et population, des recours furent déposés au conseil d'état par les associations et divers organismes (6 au total). Ils furent tous refusés, laissant planer l'ombre de la réalisation de ce grandiose projet.

Les élus des communes riveraines de la grande ceinture se réunirent alors dans un syndicat, le SMERGC (Syndicat Mixte d'Études pour la Réouverture de la Grande Ceinture), ainsi que les associations locales de Défense (12 au départ) qui se regroupèrent dans un "Collectif Grande Ceinture". SMERGC et Collectif vont

vite se révéler très actifs. Une nouvelle solution se fera jour pour simplifier le projet initial en "tangentielle ouest-sud", d'Achères à Melun, avec correspondance à St Nom. Il peut être daté du 20 octobre 1997.

Mais le décret d'utilité publique devant être périmé le 29 décembre 1998, il faut aller vite ! Aussi une première étape fut définie : le tronçon Saint-Germain-Grande-Ceinture jusqu'à Noisy-le-Roi, qui sera équipé dès le départ en équipement lourd (caténaires et ballast) pour pouvoir par la suite recevoir des trains de fret. La SNCF ne perd pas le nord et cherchera de cette façon à rentabili-

ser sa ligne en faisant passer des trains de marchandises sur une ligne sinueuse et inadaptée au trafic moderne de marchandises. Ce sera une nouvelle lutte pour le SMERGC et le Collectif d'associations.

C'est ainsi que fut inauguré le samedi 11 décembre 2004 le train qui va de "Nulle-part" pour aller "Ailleurs" et qui circule toujours aujourd'hui avec une faible fréquentation.

La suite, l'acte III de l'opéra bouffe, vous la connaissez, il suffit de rappeler les textes parus dans des bulletins plus récents.

Dans cette seconde partie nous abandonnons l'histoire de notre comité pour atterrir en douceur dans les premiers mois de cette année 2008, et retrouver les grands évènements en cours : **l'enquête publique du Pan d'Urbanisme (PLU) et les élections municipales du mois de mars prochain.**

Mais prenons quelques minutes tout d'abord pour vous décrire notre organisation. Depuis notre dernière assemblée générale le conseil d'administration de notre association "Les Amis de L'Etang la Ville", toujours officiellement "Comité de Défense et de Protection Stagnovillois", est stucturé de la façon suivante:

Louis Chauvin-Président	**Philippe Bastien**	**Dr Lagroux**
Didier Schmitz Vice-Président	**Claude Dremaux**	**Bénédicte Mérouze**
Pierre Rifflart-Trésorier	**Anne-Marie Gadonneix**	**Jean Péchinot**
Janine Thoma-Secrétaire	**Gérard Hoscheitt**	**Chantal Righenzi**

Toute cette équipe, ainsi que nos nombreux adhérents, sont à votre service et vous assurent de **leur volonté de protéger notre cadre de vie.** N'hésitez pas, venez nous rejoindre. Nous souhaitons en particulier que les jeunes générations s'impliquent plus et viennent remplacer les anciens.(bulletin d'inscription sur internet : **amis-letanglaville.org** ou page 11)

Notre vocation, depuis 50 ans, est toujours la même :

Maintenir et protéger l'HERITAGE du PASSE (architecture, environnement, aspect "village") tout en contribuant à améliorer la qualité de la vie et à maîtriser l'évolution de la commune.

LES ÉLECTIONS DE MARS 2008

Une nouvelle équipe issue de la majorité actuelle, conduite par le maire sortant Jean-Yves Bouhourd, se présentera à vos suffrages aux **élections des 9 et 16 mars prochains**. Comme nous l'avons rappelé dans le bulletin N°100, un contrat avait été passé entre le comité et les majorités précédentes en 1995 et 2001, pour mettre en pratique notre volonté de participer aux affaires de la commune. Les bilans de cette orientation ont été jugés très positifs.

Durant la dernière période un travail important de propositions a été effectué de manière naturelle et en toute confiance, en s'appuyant sur des orientations communes.

Protéger le patrimoine et l'aspect du village, tout en améliorant notre cadre de vie, la modernisation et l'animation de la commune, en particulier par le développement de ses commerces et l'activité de ses associations.

Stabiliser la population de la commune à son niveau actuel tout en veillant à sa diversité.

Maintenir l'esprit du POS et du nouveau PLU auprès des constructeurs, des entreprises et des habitants.

Nous continuerons dans les mois et années qui viennent à travailler d'une façon aussi coopérative, sans toutefois abandonner notre liberté de parole.

Nous nous sommes donc mis d'accord, d'une façon très ouverte, avec Jean-Yves Bouhourd pour retrouver sur sa liste des représentants de notre comité, sans pour cela nous enfermer dans un véritable contrat.

Le projet de PLU, voté par le conseil municipal le 12 septembre 2007, et soumis à la consultation des organismes extérieurs durant les trois derniers mois, va nous être proposé prochainement à enquête publique.

Les stagnovillois ont eu connaissance de ce projet au cours de deux expositions:

- la première présentant le diagnostic et le plan de développement durable en décembre 2006.
- la seconde présentant le découpage en zones de la commune avec leur réglementation propre en Juin 2007.

Après cette seconde exposition, nous avions résumé dans le bulletin N°100 nos commentaires, précisé nos apports, et nous vous avions invité à nous transmettre toutes les questions que vous vous posez sur ce projet. Nous essayons aujourd'hui de répondre à ces questions regroupées par thèmes.

Q 1 - *Vous avez écrit : "nous ne voulons pas que L'Etang la Ville devienne une commune quelconque de la région parisienne." Que voulez-vous dire par là ?*

R - Dire que nous ne voulons pas que L'Etang devienne une "ville à la campagne", c'est à dire un univers dense de blocs d'habitation. Nous tenons à l'étalement de nos maisons séparées de jardins, nous voulons nous limiter à quelques immeubles bien dispersés dans des parcs arborés. Nous tenons à notre urbanisation très homogène et nous ne voulons pas de ces ruptures visibles dans de nombreuses communes : maisons groupées, immeubles, bureaux, ateliers, ... Nous ne voulons pas de grands axes de circulation, mais conserver notre réseau maillé de rues étroites et chemins. **En un mot, nous voulons conserver à notre commune son charme et son pittoresque,** dus en grande partie à sa situation au coeur de la forêt de Marly.

Q2 - *Vous aviez proposé l'installation d'un foyer pour le 3ème âge. Qu'en est-il ?*

R - Beaucoup de stagnovillois sont venus s'installer à L'Etang à cause de la qualité de son cadre de vie, y ont trouvé leurs racines et souhaiteraient y terminer tranquillement leurs jours. C'est dans cet esprit que nous avions proposé la création d'un foyer pouvant accueillir des personnes de tous niveaux de revenus. Ce foyer trouverait une place toute naturelle dans la zone urbanisable du cher Arpent (entre le parc du château et Mareil), en voisinant avec un petit ensemble résidentiel. L'idée fait son chemin et il serait souhaitable de faire une **étude d'opportunité.** Ces modifications dans une zone à urbaniser devront faire l'objet, dans tous les cas, d'une révision du PLU.

Q3 - *Vous avez demandé que la population de la commune soit maintenue à 5000 habitants. Mais les nouvelles dispositions du PLU ne risquent-elles pas de provoquer une forte augmentation de population ?*

R - Nous avons effectivement demandé et obtenu que cette limite figure dans le PLU. Mais il est évident que vous avez raison et que le risque existe.

Cependant pour chercher à l'évaluer, nous pouvons pour chaque zone réservée dans le PLU pour des constructions de logements sociaux ou intermédiaires, **chercher à imaginer les possibilités maximales,** en nous promenant simplement dans la commune :

-Les Sablons : Zone comprise entre la route des Sablons et le chemin de la Pigeonnière, avec possibilité d' aménagement de 10 à 15 maisons individuelles.

- Le cher Arpent : à la sortie de la commune en direction de Saint-Germain : possibilité d'aménagement d'un foyer du 3ème âge pour 30 personnes et de deux ensembles de 30 logements chacun dans le prolongement du parc du château.

- La Garderie : Zone comprise entre la rue de la Garderie et le chemin de la butte à Durant avec une possibilité maximale de 10 maisons individuelles en bande.

- Les Closeaux : transformation du petit bois situé au bout du chemin Pavé en parc avec un petit ensemble de l'ordre de 20 logements.

- Les Brosses : on peut regretter que les grandes difficultés d'accès à la zone des Brosses empêchent de la retenir pour la construction de logements sociaux. Dans le futur, l'hypothèse d'un arrêt du Tram/Train au passage à niveau de la rue de Mareil pourrait permettre de revoir cette position.

Soit un premier récapitulatif de 100 à 130 logements potentiels

Par ailleurs il faut tenir compte de deux zones où le COS a été augmenté pour des raisons de densification et aussi des possibilités de division de terrains, ces deux facteurs pouvant apporter 30 habitations supplèmentaires. En conclusion, une évaluation de l'ordre de 130 à 150 logements, pouvant représenter **une augmentation d'environ 500 nouveaux habitants.**

Cette simple analyse, qui peut être vérifiée en se promenant dans la commune, montre **que la population devrait pouvoir être maintenue au niveau de 5000 habitants, tout en conservant un environnement paysagé et en intégrant des populations à revenus différents**. Cette limitation est importante pour limiter l'impact sur les services publics de la commune, en particulier sur les écoles.

Q4 - *Vous avez évoqué assez largement le problème des logements sociaux et proposé des solutions qui nous semblent valables. Mais il n'en était pas question dans les deux expositions. Que faut-il en penser ?*

R - Le diagnostic et le plan de développement durable évoquent la nécessité de créer des logements intermédiaires et sociaux pour pouvoir accueillir des jeunes ménages ayant des revenus modestes, mais sans fixer d'objectifs.
Nous avons attiré l'attention sur ce point et demandé que le projet de zonage fasse apparaître clairement les secteurs où pourraient être implantés ces logements, qui de toutes façons ne peuvent être qu'en nombre limité. (Voir question précédente).
Nous avons également largement évoqué ces questions dans nos différents bulletins et lors de commissions sur le sujet.

Q5 - *Pourquoi ne pas considérer L'Etang comme un cas particulier à cause de sa situation dans la forêt de Marly et généraliser une surface minimale de 1000 M² à l'ensemble de la commune ?*

R - Cette idée de demander que notre commune soit considérée comme un cas particulier est une belle image vue de nos jardins, mais vue des balcons des communes voisines, c'est une autre histoire. N'oublions pas non plus que si nous voulons jouer sur une certaine intercommunalité, il faudrait pouvoir offrir à d'autres communes un équivalent : par exemple dans le domaine sportif ou culturel, et nous n'en avons pas les moyens.

D'une façon plus réaliste, il faut rappeler que l'un des objectifs de la loi SRU du 13 décembre 2000 étant la densification de l'urbanisation, **la notion de surface minimale a été supprimée**. C'est ce qui explique que les premières études de la commission PLU municipale aient été orientées vers une maîtrise des constructions par la définition d'une réglementation très stricte en termes de distances, de hauteurs et d'occupation des sols.

Cette approche ne tenait pas compte des dispositifs de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 qui autorisait "des surfaces minimales dans des zones limitées où elles peuvent être justifiées pour des raisons techniques ou paysagères". Devant cette situation, notre assemblée générale du 21 novembre 2006 a voté une résolution ***" demandant à la municipalité de faire inscrire dans le PLU des surfaces minimales pour plusieurs zones bien déterminées dans la commune".*** Après être intervenus auprès de monsieur le Maire, nous avons travaillé à définir des critères de justification et proposé des zones à surfaces minimales.

Q6 - *Quel a été votre rôle dans l'élaboration du PLU?*

R - Nous n'avons pas eu de rôle à proprement parler, mais nous sommes intervenus de plusieurs façons :

- Tout d'abord par l'intermédiaire de nos administrateurs conseillers municipaux qui faisaient partie de la commission officielle PLU.
- Par notre participation aux réunions du comité consultatif de la mairie.
- Et enfin par la communication des travaux de nos groupes de réflexion à la commission PLU et par des interventions ponctuelles.

Enfin précisons que notre influence a été déterminante pour l'analyse de la population, les logements sociaux, les surfaces minimales.

Q7 – *Dans les circonstances actuelles, est-il raisonnable de maintenir des surfaces minimales à 2500m2 ?*

R – Dans nos groupes de travail nous avions déterminé des surfaces minimales mais sans faire de propositions chiffrées. Il est vraisemblable que les valeurs retenues l'ont été pour des raisons historiques, puisque ce sont celles du POS.

Les zones correspondantes ont été urbanisées tardivement et ont bénéficié de l'encadrement du POS. C'est le cas du secteur des Brosses, plateau incliné qui fait liaison entre les hauteurs NO de la commune et la forêt, au moyen de larges surfaces jardinées, et qui est très visible des versants opposés.

Pour cette raison il est important que l'urbanisation de cette zone reste bien maîtrisée par une réglementation spécifique et par une surface minimale adéquate.

Q8 - *Vous n'avez pas évoqué dans vos bulletins la question des partages de terrains. Qu'en est-il?*

R - C'est exact pour la raison qu'il s'agit d'une réglementation assez précise que nous sommes obligés de prendre telle quelle. Mais il est important de préciser ***que le PLU en réduit les conséquences en décalant de 10 ans le droit de construire pour le nouveau propriétaire.***

Nous devons veiller, et c'est principalement la responsabilité des propriétaires, à ce que ces divisions ne détruisent pas l'harmonie de la commune, comme cela s'est déjà produit.

Q9 – *Quel est votre évaluation d'ensemble du PLU ?*

R - Nous avons déjà évoqué cette évaluation de façon positive dans l'éditorial de ce bulletin. Tout d'abord, il s'agit d'un travail important et nécessaire; **nous avions tenu à y participer.** Il comprend :

- un diagnostic très complet
- des objectifs à moyen et long terme
- une mise à jour de la réglementation.

De plus, la majeure partie de nos propositions a été retenue.

En conclusion nous pensons :

- qu'un bon équilibre a été trouvé entre l'objectif principal de maintien de notre cadre de vie et les impératifs de la loi SRU.

- que le PLU est de nature à répondre dans son ensemble aux attentes des stagnovillois, malgré la frustation de certains, et qu'il permet à notre village de préparer son avenir.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Le conseil municipal enfants a voté le principe d'une journée de "nettoyage de printemps" le 5 Mars prochain, et notre comité sera heureux d'aider les enfants à organiser cette manifestation avec l'aide des services techniques de la mairie.

L'objectif de cette journée est très simple : il s'agit de nous motiver tous, petits et grands, citoyens du village, à la propreté de nos rues et chemins. En effet, comme le rappelle le panneau magique situé dans le parc de la mairie, c'est nous qui sommes en premier responsables de cette propreté par notre comportement, avant le travail des services municipaux de nettoiement.

Tous les élèves de l'école seront concernés. Encadrés par des adultes du Comité et des parents bénévoles, ils parcourront en plusieurs groupes les chemins et rues de notre village, pour ramasser papiers et détritus divers qui seront ensuite collectés par la camionnette de la mairie.

La journée sera clôturée comme de coutume par un goûter, avec remise de diplômes et de cadeaux à la Maison de la Chaussée.

Alors, n'hésitez pas venez nous rejoindre nombreux:

le 5 Avril 2008
Place du Marché.

SOUVENIRS

Nous avons eu le regret d'apprendre l'an dernier le décès de Monsieur et Madame Charbonneau, tous deux très anciens adhérents de notre comité.

C'est aussi Monsieur Rodolphe Desquaires qui nous a quittés en juillet dernier. Son épouse, Régine, est une des plus fidèles artistes de notre salon de peinture.

Nous présentons toutes nos plus sincères condoléances à leurs familles.

LE SALON DE PEINTURE 2007

Suivant la tradition, notre 38e salon de Peinture et d'Arts décoratifs s'est tenu du 23 au 26 novembre dans les très belles salles de la Mairie.

Mais la place nous manque pour mentionner tous ceux qui nous ont émerveillés durant ce week-end. Tout nous incite à continuer et à prévoir notre prochain salon, le 39e, qui aura lieu comme celui-ci, le dernier week-end de novembre.

Pour ceux qui n'ont jamais encore exposé et qui le souhaiteraient, nous les invitons à se manifester auprès de notre association :

BP 23 ou comite@amis-letanglaville.org.

Nous leur enverons un dossier d'inscription.

Et nous reprendrons contact avec les "habitués" à la fin de l'été. Entretemps, à vos pinceaux, crayons, ciseaux ou marteaux ! **(Suite avec photos page 12)**

Le vernissage

BULLETIN D' ADHESION du N° 101

Je soussigné(Nom,Prénom).....

Adresse.....

Déclare adhérer au **C**omité de **D**éfense et de **P**rotection **S**tagnovillois. A cet effet, veuillez trouver ci-joint ma cotisation de 20 Euros pour l'exercice 2008 (membres bienfaiteurs à partir de 30 Euros).

L'Etang-la-Ville , le .....

Signature :.....

Comité de Défense et de Protection Stagnovillois BP 23 L'Étang-la-Ville 78620
Tél.: 01 39 58 84 58 - E-mail: comite@amis-letanglaville.org

LE SALON DE PEINTURE 2007

Frédérique DUPLEICH

Claire GRUSON

Marie-Laure BELIAEFF

Patrick FOUCAUD-ROYER

Véronique CŒN

Jean-Marc RIOU

Bénédicte MASIA

Marion GAYRAUD

Nathalie BIGANT

Les visiteurs ont pu admirer une très grande variété d'œuvres et de styles du plus traditionnellement figuratif au plus abstrait. **Patrick Foucaud-Royer**, récemment installé à L'Etang, travaille le fer ancien pigmenté qu'il transforme en masques, en statues, en bas-reliefs sur fond de bâches anciennes elles-mêmes pigmentées et sablées. **Nathalie Bigant** explique son travail de sculpteur à ses élèves du CM1. Avec elle, ces mêmes élèves ont tenté de percer les secrets des tableaux de **Nathalie Petchot**, elle-même Stagnovilloise de fraîche date.
Dans ses aquarelles, **Jean-Marc Riou** traduit tout le charme de St Germain-en-Laye. Les petits tableaux sur lin de **Marie-Laure Beliaeff** ont remporté un franc succès. **Véronique Cœn**, entre Bastille et Igny, a pris le temps d'installer quelques toiles le plus souvent abstraites, celle-ci faisant exception. On faisait la queue pour choisir sautoirs, colliers et bracelets chez **Bénédicte Masia**. **Frédérique Dupleich** maîtrise une technique extrêmement sophistiquée faite de collage, de poudre de marbre, d'acrylique et de pigments sur toile. On rêve de se perdre dans ses ruines italiennes et dans ses palais vénitiens.